

## Subventions aux EPCI : SERVICES 1/2

SERVICES		EPCI	
<b>Pré-diagnostic énergétique des bâtiments (article 7.3)</b>		Forfait annuel d'adhésion : <b>380 € / EPCI / an</b> (convention de 5 ans)	
Missions		Participation du SICECO (ou autres)	Participation des EPCI
Études énergétiques des bâtiments (pré-diagnostic, calcul réglementaire, étude pour la mise en place d'un contrat de maintenance, analyse d'opportunité EnR, étude de fonctionnement des systèmes de chauffage)		15 % du HT + 50 % de la TVA	85 % du HT + 50 % de la TVA
Logiciel suivi énergétique		Saisie des factures énergie Accès au logiciel	100 € de forfait la 1 <sup>ère</sup> année
Contrat de maintenance		Conseil, élaboration et suivi 0 % du TTC de l'AMO <sup>(1)</sup> 0 % du TTC du contrat	100 % du TTC de l'AMO <sup>(1)</sup> 100 % du TTC du contrat
<b>Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) (article 7.4)</b>		Forfait annuel d'adhésion : pas de cotisation	
Missions		Participation du SICECO (ou autres)	Participation des EPCI
Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)	Gestion du dépôt	Dépôt des dossiers réalisés par le SICECO 100 % des frais de dépôt	0 %
	Bénéfice vente	30 %	70 %
<b>Énergies Renouvelables (article 7.5)</b>		Forfait annuel d'adhésion : défini par convention	
Missions		Participation du SICECO (ou autres)	Participation des EPCI
Chaufferie bois sans vente de chaleur Photovoltaïque raccordé au réseau Méthanisation Hydroélectricité Éolien		Accompagnement technique : nombre d'heures défini par convention  50 % des heures internes SICECO 0 % du TTC des frais externes	50 % des heures internes SICECO 100 % du TTC des frais externes Aides Europe, Ademe, Région, conseil départemental : au cas par cas

## Subventions aux EPCI : SERVICES 2/2

SERVICES	EPCI	
<b>Planification énergétique (article 7.6)</b>	Forfait annuel d'adhésion : défini par convention	
Missions	Participation du SICECO (ou autres)	Participation des EPCI
PCAET, Urbanisme, aménagement, PLUI, Stratégie énergétique ...	Conseils pour intégration prescriptions en énergie : nombre d'heures défini par convention  <b>Études énergétiques</b> : jusqu'à 50 % du reste à charge du HT + 50 % de la TVA <b>Accompagnement</b> : 50 % des heures internes SICECO	<b>Études énergétiques</b> : <b>solde</b> du HT + 50 % de la TVA <b>Accompagnement</b> : 50 % des heures internes SICECO
<b>Assistance au contrôle de la réalisation des travaux de voirie hors conception (article 7.9)</b>	Participation du SICECO (ou autres)	Participation des EPCI
Suivi des travaux de voirie courants (convention à établir)	Organisation, précision des besoins, élaboration des supports techniques pour les demandes de subvention et la consultation des entreprises	<b>Coût des travaux*</b> < 15 000 € → 2 % ≥ 15 000 € et < 60 000 € → 1,5 % ≥ 60 000 € → 1 %  <b>Forfait de 100 € par dossier en cas de non réalisation des travaux</b>

\* € HT avec révision hors pénalités

Tous les services font l'objet de la signature d'une convention reprenant les éléments ci-dessus complétés des quantités d'heures internes identifiées par le SICECO. La convention précise les modalités de mise en œuvre (calendrier de préparation, durée, données à fournir, etc.) et fait l'objet d'une validation par le bureau du SICECO.